



Plan de lutte contre les algues vertes

-

Contrat territorial des bassins versants de la baie de Douarnenez

15 novembre 2022 - Le Juch
18 novembre 2022 - Plomodiern

Financiers :



Finistère
Penn-ar-Bed





L'EPAB, PORTEUR DE PROJET DU CONTRAT DE TERRITOIRE DEPUIS SA CREATION (ARRÊTE PRÉFECTORAL 27/12/2011) – DECLINAISON DU PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES



**SAGE : 38 359 ha,
23 communes**

**Contrat territorial :
28 246 ha, 18 communes**

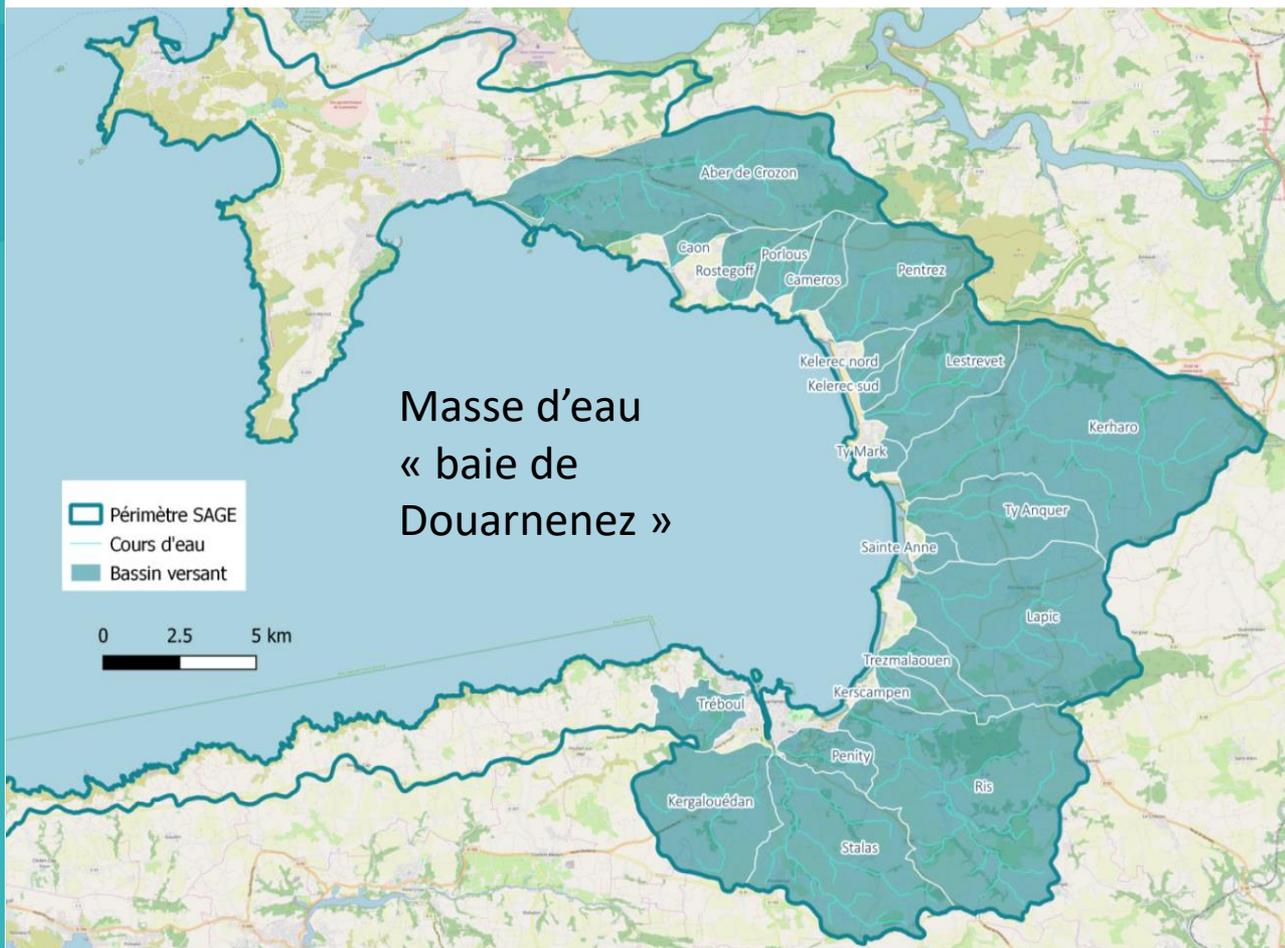
**354 exploitations agricoles
ayant 3 ha ou leur siège sur le
périmètre**

**16 887 ha de SAU pour une
SAU cumulée des exploitations
de 27 764 ha (61% de la SAU en
moyenne sur le périmètre du PLAV)**

- ❑ **EPAB = syndicat mixte fermé** composé de 4 EPCI et une commune de son périmètre d'intervention (= celui du SAGE de la baie de Douarnenez)
- ❑ **Exercice des compétences dédiées au grand cycle de l'eau, dont :**
 - Protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines
 - La lutte contre la pollution



21 COURS D'EAU SE REJETANT EN BAIE DE DOUARNENEZ SUR LE PERIMETRE DU CT



8 cours d'eau recensés dans le SDAGE Loire-Bretagne :
Aber, Lestrevet, Kerharo, Laptic, Ris, Pénity, Stalas, Kergaoulédan



UN OBJECTIF DE REDUCTION DES CONCENTRATIONS ET DES FLUX DE NITRATES ARRIVANT EN BAIE DE DOUARNENEZ

- ↪ DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE : RESTAURER LE BON ÉTAT DES MASSES D'EAU**
- ↪ OBJECTIF FIXÉ PAR LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU, INSCRIT DANS LE SAGE DE LA BAIE DE DOUARNENEZ, VALIDÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN DÉCEMBRE 2017**
- ↪ MAINTIEN DE L'OBJECTIF POUR LA NOUVELLE PROGRAMMATION 2022-2027 ET INTÉGRATION DANS L'ARRÊTÉ ZSCE**



SAGE ET MAREES VERTES : les objectifs de restauration de la qualité de l'eau



- Maintenir un territoire à basses fuites d'azote
- Viser le bon état* en 2027, qui passe par l'atteinte d'une concentration de 15 mg/l de nitrates en moyenne par cours d'eau sur mai-septembre, 21 cours d'eau

* défini au regard des modélisations Mars-ulves réalisées par le CEVA-IFREMER, pour un objectif d'abattement de moitié de la biomasse par rapport à celle constatée en 2005

Objectif repris dans le contrat de territoire algues vertes 2017-2021 et dans le nouveau contrat territorial 2022-2024

Objectif pour 2021 : parcourir la moitié du chemin pour atteindre les 15 mg/l en 2027, correspondant à une réduction du flux total pondéré reconstitué de 100 tonnes pour 2021, par rapport à la période de référence 2014-2015

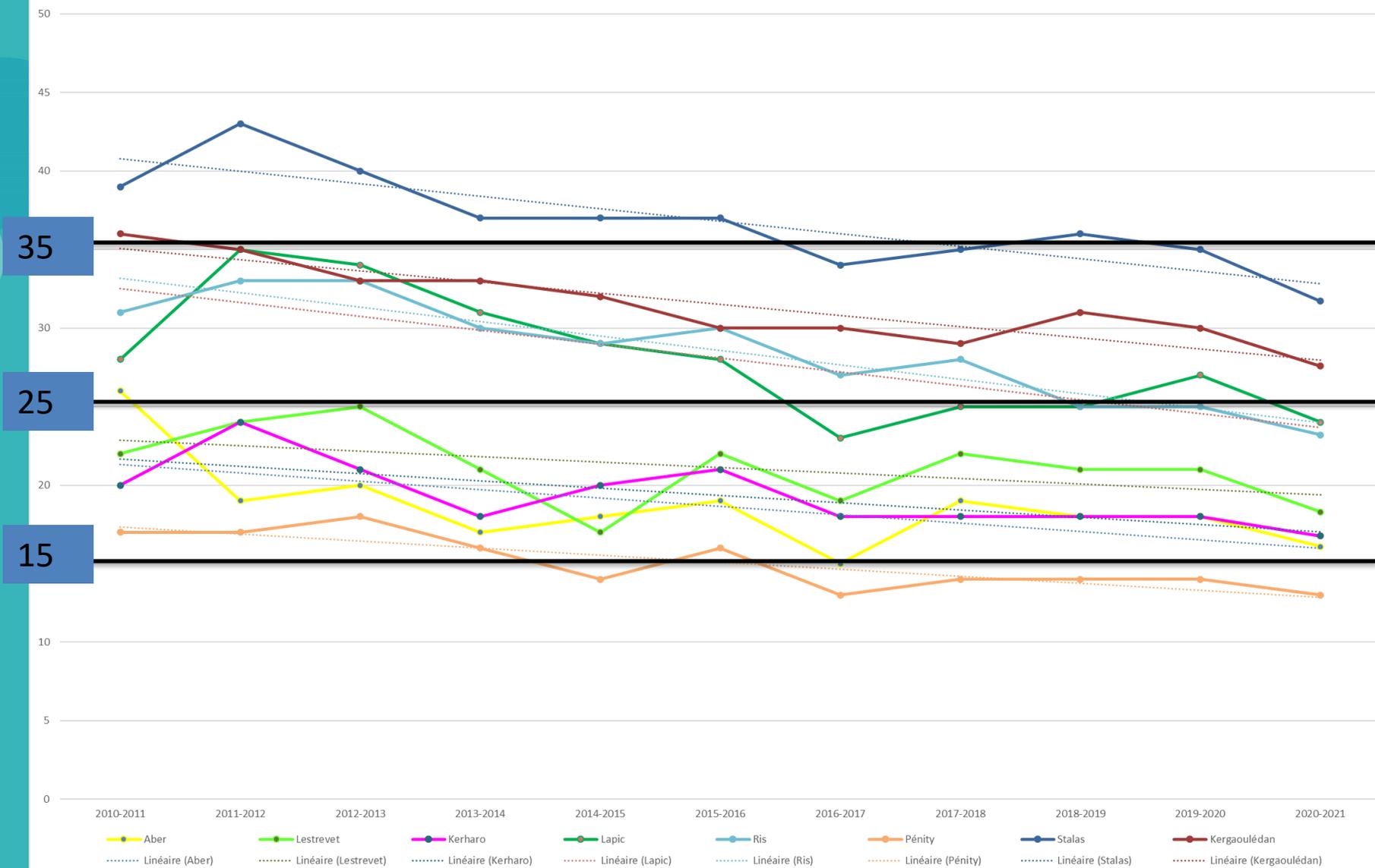
Année	2014-2015	2020-2021	2026-2027	Réduction envisagée
Flux total pondéré reconstitué (TN/an)	713	610 ± 30	506	-29%
Flux mai-sept pondéré reconstitué (TN)	105	87 ± 4	68	-35%

Objectif 20/21 annuel ATTEINT
= valeur obtenue : 610 TN/an

Objectif 20/21 mai-sept. ATTEINT
= valeur obtenue : 86 TN/an

6 DES 8 PRINCIPAUX COURS D'EAU DE LA BAIE ONT UNE CONCENTRATION INFÉRIEURE À 25 MG/L DE NITRATES

Evolution des concentrations moyennes annuelles de nitrates mg/l sur mai - septembre





68 % DES AGRICULTEURS ENGAGES DANS LE CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2021

L'objectif de mobilisation était de 50% des agriculteurs au cours des 5 ans.

Au 31.12.2021, **240 exploitations agricoles** différentes ont participé à au moins une action (chantier collectif, accompagnement individuel ou animation collective), ce qui porte à :

- **68 % des agriculteurs mobilisés depuis 2018,**
- **représentant 68% de la SAU du BVAV (soit 18 754 ha), quelle que soit l'action proposée.**

	Acc. ind	Chantiers collectifs	Actions collectives	TOTAL participation (cumulée)	Nb exploitations ayant participé à au moins 1 action
2017	0	0	4	4	4
2018	14	72	50	135	122
2019	88	112	46	243	167
2020	14	121	46	181	143
2021	19	114	10	143	128
TOTAUX	135	419	156	710	240



*L'eau,
notre bien commun*

ENSEMBLE, POUR UNE GESTION DURABLE
DES RIVIÈRES ET DES MILIEUX AQUATIQUES DE LA
BAIE DE DOUARNENEZ



UN NOUVEAU CONTRAT TERRITORIAL 2022-2024 SUR LES BASSINS VERSANTS DE LA BAIE DE DOUARNENEZ :

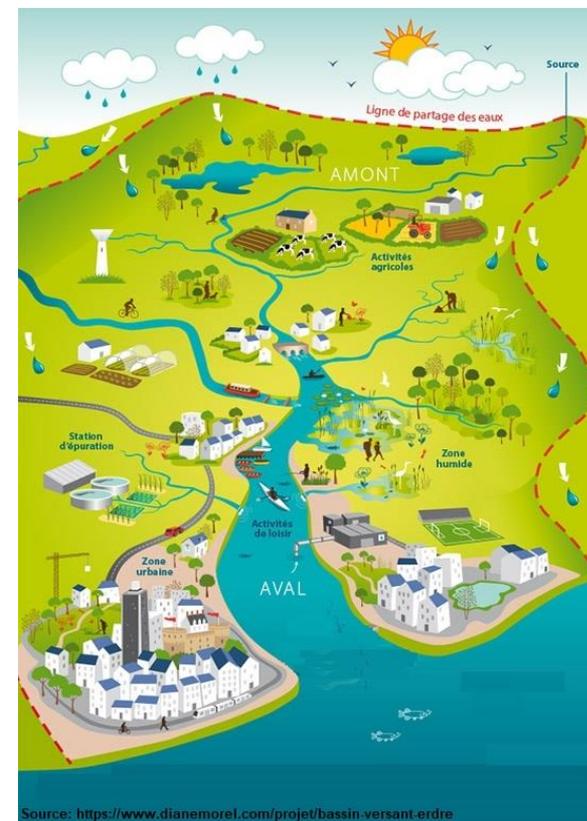
- **Accompagner le programme de mesures de la ZSCE**
- **Tendre vers des systèmes de production plus efficaces en azote**
- **Viser une performance environnementale de l'exploitation sur la qualité de l'eau**
- **Ralentir le chemin de l'eau**
- **Avoir une approche globale de l'exploitation (réponse à plusieurs enjeux : bactériologique, phyto, érosion)**





LE PANEL D' ACTIONS PROPOSEES DANS LE CONTRAT TERRITORIAL 2022-2024 :

- Les accompagnements individuels
- Les MAEC
- Les PSE (pour mémoire)
- Les chantiers collectifs de couverts précoces
- Les actions collectives agricoles
- La communication agricole
- La restauration des zones humides dégradées
- La restauration du bocage (Breizh bocage + plan arbres)





Accompagnements individuels (dispositif régional – agréments des prescripteurs en cours) :

1. Diagnostics agro environnemental
2. Accompagnement agronomique à la gestion de l'azote
3. Accompagnement technique à la gestion de l'azote : cas spécifique des cultures légumes
4. Accompagnement technique à la gestion de l'inter-culture à l'automne
5. Accompagnement technique du système fourrager et de la gestion de l'herbe
6. Accompagnement pour une évolution du système d'exploitation
7. Optimisation environnementale liée à un projet structurant

STRUCTURES AGREES PLAV2
ALTEOR Environnement
INNOVAL
EUREDEN
CER29
Chambre Régionale d'agriculture de Bretagne
Groupement des agriculteurs biologiques du Finistère
Pâturesens
EPAB

De 1 à 4 jours / type de conseil

Accompagnement financé par Etat et AELB

Libre choix du prescripteur par l'agriculteur

Accompagnements mobilisables pour avancer sur ses pratiques et en réponse aux mesures de la ZSCE



LES OUTILS : les chantiers collectifs des semis précoces de couverts végétaux



Aide : 60 €/ha après céréales et 70 €/ha sous maïs

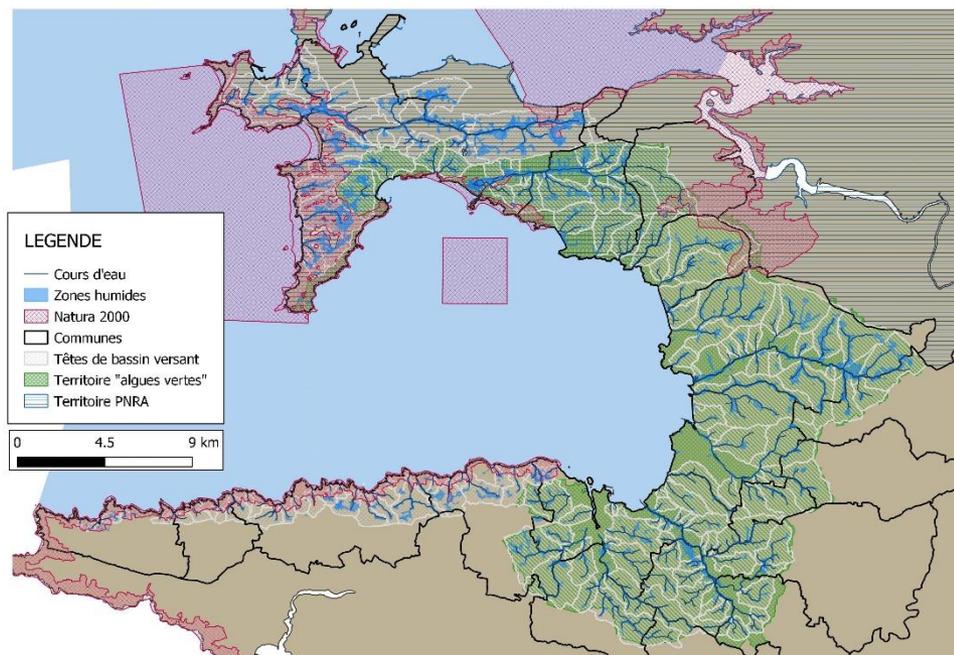
Prestation assurée par les ETA et CUMA inscrites dans le dispositif
➡ **11 ETA et 2 CUMA sur la baie de Douarnenez en 2022**

	Demande de subvention		Demande de paiement		Nbre d'exploitations
	Semis sous couvert (ha)	Semis précoces (ha)	Semis sous couvert (ha)	Semis précoces (ha)	
2017	0	0	0	0	0
2018	150	1235	0	1149	72
2019	380	2627	42	1978	112
2020	240	3006	28	2097	121
2021	285	3195	0	2276	120
2022	130	3291	0	2325	123

Autres types de chantiers en discussion au niveau régional : fertilisation de précision et gestion de l'herbe – en attente de validation



Nouveau **Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2023-2027**,
déposé le 30 septembre 2022 par l'EPAB, à l'échelle du périmètre du SAGE



ENJEUX DU TERRITOIRE - PAEC

MAEC – ENJEU EAU

↪ **Maec « algues vertes »**

MAEC – HERBIVORES

MAEC – BIODIVERSITE

↪ **Mesures localisées (zones humides, bocage, remise en herbe, ...)**

Validation du PAEC, des
enveloppes financières et du
paramétrage de certaines
mesures **en cours**

- ➔ **1^{er} engagement pour le 15 mai 2023**
- ➔ **Réunions d'information sur les MAEC à venir**
- ➔ **Accompagnements et diagnostics à mettre en œuvre**



LES OUTILS : les paiements pour services environnementaux



Objectifs :

1. Baisser la pression azotée
2. Réduire les fuites d'azote vers le milieu
3. Favoriser la dénitrification par les milieux

Le montant de la rémunération des PSE du territoire est déterminé selon **4 indicateurs** :

- Présence de ceinture de bas-fond (CBF) en bordure des cours d'eau et des zones humides
- Pourcentage de parcelles à risque modéré de transfert de polluants (DPR2)
- Qualité des couverts hivernaux et Reliquat d'azote Début Drainage (RDD)
- Quantité d'azote minéral utilisée par hectare

= **rémunération du service environnemental rendu par les exploitations agricoles**

➔ **15 dossiers engagés depuis 2021 sur le PSE RIS. 893 685 euros**

➔ **17 dossiers engagés depuis 2022 sur le PSE 2022. 919 867 euros**

➔ **Poursuite accompagnement individuel des agriculteurs engagés par l'EPAB**

➔ **Groupe PSE**



L'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF AGRICOLE :

Des journées collectives pour échanger, partager, montrer, tester, se former ... Essais, démonstrations, groupes thématiques, table ronde ...



ANIMATION COLLECTIVE



GROUPE THEMATIQUE



DEMONSTRATION DE SUR-SEMIS DE PRAIRIES



SOIREE PROJECTION DEBAT



TABLE RONDE FILIERE

GROUPE RELAI

- ➔ Sujets à traiter définis chaque année au regard des attentes du terrain
- ➔ Intervention de prestataires selon les compétences à mobiliser
- ➔ Thématiques agronomiques, filières, aménagements et gestion des milieux, communication, ...
- ➔ Faites-nous part de vos propositions !



COMMUNICATION AGRICOLE POSITIVE ET VALORISATION DES PRATIQUES TESTÉES ET MISES EN ŒUVRE PAR LES AGRICULTEURS, CRÉER DU LIEN ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE



- Diffusion d'une lettre d'information agricole
- Itinérance de l'exposition photographique
-



La valorisation économique des produits agricoles locaux

Action structurante poursuivie sur le CT2022-2024

Mise en lien des acteurs et structuration d'un réseau pour appuyer le développement des filières de proximité

Faciliter le développement de nouvelles filières ou démarches certifiées - accompagner les porteurs de projet

→ Soutenir économiquement l'engagement des agriculteurs dans la transition agro-écologique

→ Créer du lien au quotidien, entre les habitants du territoire et les agriculteurs



FORMATION ET RENCONTRES
pour la valorisation économique des
produits agricoles locaux

Exemples actions portées par l'EPAB :

- Accompagner pour l'approvisionnement des restaurants collectifs en produits locaux et bio locaux.
- Favoriser la connaissance entre les exploitations producteurs, les cuisiniers et les élus, *exemple de l'animation du 14/10/2022 : découverte d'une ferme laitière bio avec laboratoire de transformation*
- Appui aux EPCI portant des plans alimentaires territoriaux (PAT) et ceux n'en disposant pas
- Lien avec les plan climat (PCAET) des EPCI

**ELUS
CUISINIERS
AGRICULTEURS**



LE FONCIER : un levier à mobiliser

Stratégie foncière validée en comité syndical de l'EPAB le 18 mai 2016 (1^{er} plan algues vertes)

Animation de la cellule foncière de la baie

INTERETS DU LEVIER FONCIER :

- améliorer la **cohérence parcellaire** des exploitations agricoles en facilitant les **échanges parcellaires**
- accompagner les actions de restauration des zones humides et des cours d'eau (**acquisition foncière par l'EPAB et restauration de 50 ha de ZH**)
- faciliter le développement du bocage au sein des parcelles à risques de ruissellement par la maîtrise foncière

CRAB = animation des échanges amiables

Convention Région-SAFER pour les réserves foncières (en refonte)

Activation d'une réserve foncière au Juch : 42 ha



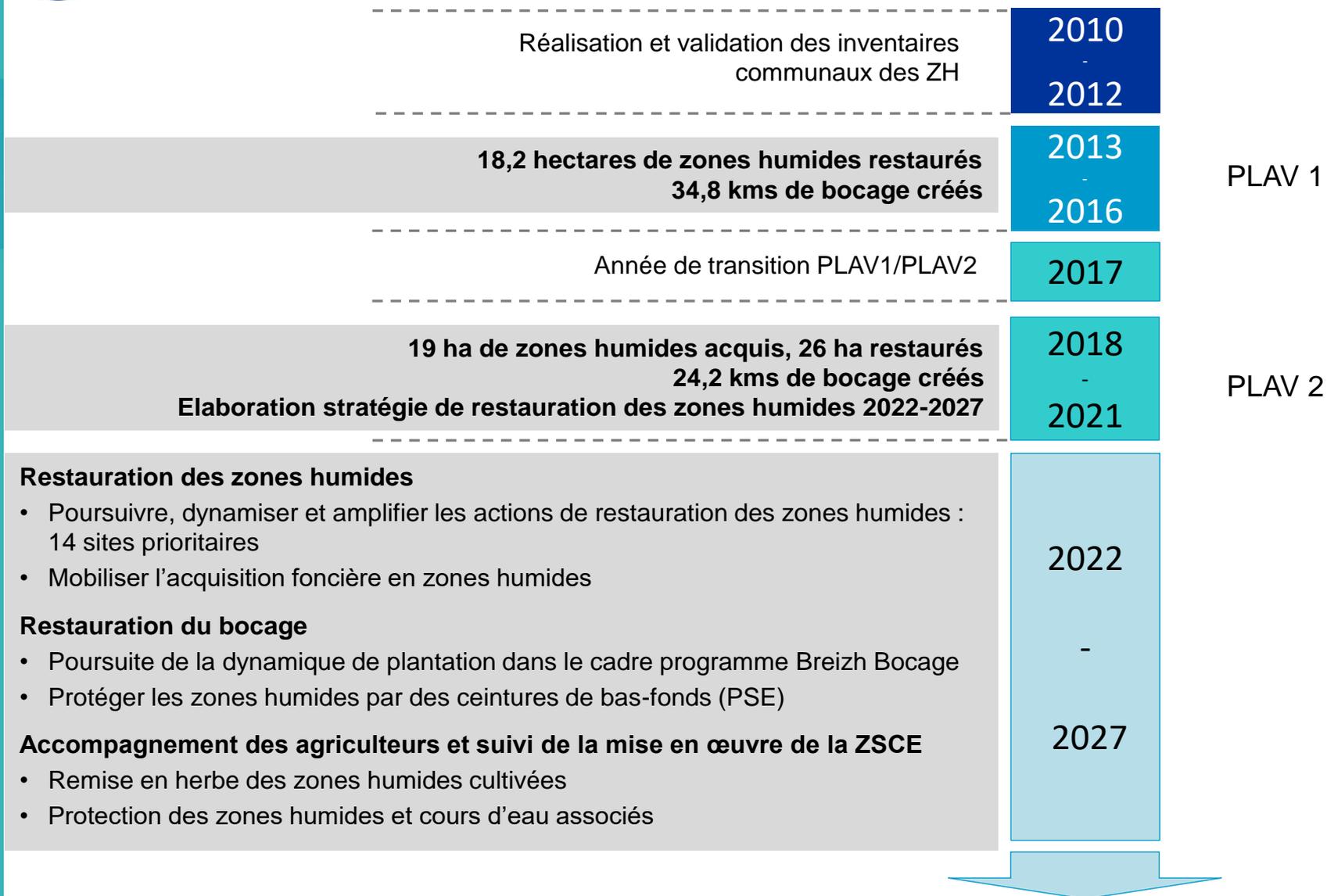
Le portage est assuré par la SAFER via la convention SAFER-Région dans le cadre du plan algues vertes.

L'animation des échanges amiables est assurée par la CRAB. Le bilan 2021 fait état d'aucune possibilité d'échanges parcellaires amiables avec la réserve du Juch.



RESTAURATION DES MILIEUX NATURELS

POURSUITE DES ACTIONS SUR LES ZONES HUMIDES ET LE BOCAGE





STRATEGIE DE L'EPAB POUR LE VOLET MILIEUX NATURELS

LOGIQUE D'INTERVENTION À 2 NIVEAUX

1^{er} niveau : ralentir, intercepter et infiltrer les écoulements

= limiter les transferts des pollutions diffuses vers les zones humides et les rivières

- Poursuite du programme de restauration du bocage
- Création de ceintures de bas-fond dans le cadre des PSE
- Mesures 9.1 et 9.2 de l'arrêté préfectoral ZSCE

2^{ème} niveau : rétablir le fonctionnement hydraulique naturel des zones humides

= améliorer le capacité à dénitrifier l'eau avant son arrivée dans la rivière

- Programme de restauration volontaire des zones humides



Les actions du 1^{er} niveau sont des préalables importants pour améliorer l'efficacité des actions du 2^{ème} niveau.



LA RÉHABILITATION DES FONCTIONS HYDRAULIQUES DES ZONES HUMIDES

Objectif : rétablir le fonctionnement naturel des zones humides pour ralentir les écoulements et y faire séjourner l'eau le plus longtemps possible

➔ soutenir et conforter les actions et les efforts dans le domaine agricole



- ▶ Action qui s'appuie sur le **volontariat des propriétaires et des agriculteurs**
- ▶ Action renforcée depuis 2018 par l'utilisation de **l'acquisition foncière** pour intervenir en zones humides lorsque le volontariat ne le permet pas



EXEMPLE DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES FONCTIONS HYDRAULIQUES DES ZONES HUMIDES

Ruisseau de Sainte Anne la Palud, 2022

- *Augmenter la longueur du cours d'eau et ralentir les écoulements*
- *Replacer le lit de rivière au centre de la zone humide*
- *Optimiser le rôle épuratoire des milieux naturels pour diminuer les teneurs en nitrates*





MERCI DE VOTRE ATTENTION

CONTACTS EPAB :

Aurélie LE FOLL – coordinatrice agricole et foncier – 06.47.38.01.99

Olivier ROBIN – coordinateur milieux naturels – 06.47.38.01.88

Julie LE POLLES – technicienne bocage – 06.47.38.02.06

Martin STERKERS – coordinateur PSE – 07.56.06.24.49
